

2006

Permettre l'accès du plus grand nombre de professionnels à la formation, selon les priorités définies paritairement, dans le cadre d'un budget annuel, tel est l'objectif des organisations représentatives des employeurs et des salariés du Fafih.

En 2005, 20 000 salariés de petites entreprises ont ainsi bénéficié d'une action de formation.

La participation du Fafih

est complémentaire à l'effort de l'entreprise et concerne tout ou partie du **seul coût du stage** (à l'exclusion des salaires, charges sociales, frais de transports, repas et hébergement).

Le montant pris en charge est fonction des disponibilités financières annuelles du dispositif, du type de stage demandé, de la durée de formation.

Conditions d'accès

- La **contribution 0,40 %** formation professionnelle continue de votre entreprise a été **versée au Fafih** au 28-02-2006.
- Votre **demande** est présentée à la délégation régionale du Fafih **préalablement** à la réalisation du stage (1 mois).
- Les stagiaires sont **salariés** de votre entreprise pendant la formation (hors apprentissage et contrats en alternance).
- La durée du stage est au minimum d'une journée ; pour les stages de langues, minimum : 30 heures.
- Les formations à l'Hygiène alimentaire et en Langues doivent se dérouler en « inter entreprises » (petits groupes de stagiaires réunis dans les locaux du centre de formation)

Plan de formation prévisionnel

Au-delà du stage annuel et des actions collectives (cf. ci-après), la participation du Fafih au financement de votre **plan prévisionnel** annuel de formation est envisageable dans le cadre d'une **contribution volontaire** de votre entreprise (*versement de 0,9 % de la masse salariale annuelle*).

Le financement du plan doit être demandé **avant l'engagement de toute action**, (documentation relative aux modalités particulières disponible sur demande).

Actions collectives (à compter du 2^{ème} semestre 2006)

En plus du stage annuel, vous avez la possibilité d'inscrire vos salariés à des actions de formation collectives.

- Des stages de courte durée, sur des thèmes prioritaires définis par les partenaires sociaux du Fafih, organisés en inter entreprises par des centres de formation retenus par le Fafih, vous sont proposés sur l'ensemble des régions.
- Le coût pédagogique de ces stages est intégralement pris en charge, sans limitation du nombre de salariés inscrits ni du nombre de sessions de formation.

Le catalogue de ces actions sera disponible auprès de chaque délégation régionale du Fafih (coordonnées au verso) et sur le site internet www.fafih.com.

Allocation de formation

Indépendamment de ces financements, le Fafih peut prendre en charge, sous certaines conditions, l'allocation de formation versée par l'entreprise au salarié qui suit une formation hors temps de travail dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation) (*se reporter à la notice spécifique relative au DIF*).

2^{ème} stage de l'année

Dans certains cas, la prise en charge d'un deuxième stage en 2006 peut être envisagée.

Contactez la délégation du Fafih de votre région avant tout engagement auprès d'un centre de formation (Coordonnées au verso)

Pour bénéficier du financement de vos formations :

Vous connaissez vos besoins en formation, vous avez choisi un stage auprès d'un centre de formation...

➤ **30 jours avant le début de la formation**, vous adressez à la délégation régionale du Fafih :

- **une demande de prise en charge**

(document facile à compléter, accessible sur www.fafih.com ou à demander à la délégation régionale du Fafih),

- **le devis et le programme du stage**

Cette proposition vous est transmise par le centre de formation.

Elle doit préciser l'objectif du stage, son contenu, sa durée, son coût et le niveau de connaissance minimum du stagiaire en début de formation

(faire compléter le document "acheter une action de formation" accessible sur www.fafih.com ou à demander à la délégation régionale du Fafih).

- Le Fafih examine la demande et vous communique, par écrit, la décision et le montant pris en charge. Cette décision est également transmise au centre de formation.

➤ **Après accord de prise en charge**, le(s) salarié(s) participe(nt) à la formation.

- A l'issue du stage, le Fafih **règle directement au centre de formation** sa facture des coûts de formation, à concurrence du montant de la prise en charge et sur présentation du relevé des présences signé par chaque stagiaire au fur et à mesure du déroulement du stage.

Votre projet de formation n'est pas défini

Vous n'avez pas de réponse adaptée à vos besoins ?

Vous souhaitez des informations complémentaires...

Consultez le répertoire de centres de formation sur www.fafih.com

Contactez la délégation régionale du Fafih (coordonnées ci-après) :

		<i>Téléphone</i>	<i>Fax</i>	
64, bd Carnot	62000 ARRAS	03 21 51 92 00	03 21 51 92 09	arras@fafih.com
125-127 rue Turenne	33000 BORDEAUX	05 56 79 69 00	05 56 79 69 09	bordeaux@fafih.com
24, av. de l'Hippodrome	14000 CAEN	02 31 83 24 20	02 31 78 06 21	caen@fafih.com
1, Promenade du Rhin	21000 DIJON	03 80 67 76 88	03 80 65 45 68	dijon@fafih.com
59, rue de l'Abondance	69421 LYON CEDEX 03	04 72 60 26 36	04 72 60 26 39	lyon@fafih.com
Imm. Nice Europe B 29, rue Pastorelli	06016 NICE CEDEX 01 BP 1724	04 93 62 75 62	04 93 62 91 63	nice@fafih.com
3, rue de la Ville l'Évêque	75008 PARIS	01 40 17 20 20	01 40 17 20 36	idf@fafih.com
Résidence Orsay 29, rue du Fg de Saverne	67000 STRASBOURG	03 88 32 30 63	03 88 32 04 77	strasbourg@fafih.com
Les Portes d'Occitanie 94, avenue des Minimes	31200 TOULOUSE	05 34 40 96 30	05 34 40 96 39	toulouse@fafih.com
6, rue Albert Thomas	37000 TOURS	02 47 70 37 00	02 47 70 37 09	tours@fafih.com